

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Partie II

Vision, enjeux, orientations stratégiques et plan d'action 2014-2017

Février 2014



DAA
Stratégies

Équipe de réalisation

Rédaction

Serge Plourde, directeur de projet, DAA Stratégies

Denis Cormier, chargé de projet, DAA Stratégies

Comité de suivi

Pierre-Alexandre Côté, responsable du service d'aménagement du territoire, MRC de la Côte-de-Beaupré

Gitane St-Georges, conseillère en développement durable, MRC de La Côte-de-Beaupré

Alexandre Bélanger, conseiller en environnement, Communauté métropolitaine de Québec

Anick Patoine, responsable du service de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Joachim

Bernard Paré, directeur général
CLD de la Côte-de-Beaupré

Pierre Bouffard, aménagiste,
Fédération de l'UPA de la Rive-Nord

Stéphane Lavoie, agronome et conseiller en aménagement du territoire et agroenvironnement, MAPAQ

Crédit photographique (page couverture)

Lise Buteau, MRC de La Côte-de-Beaupré et Denis McKay

Table de concertation agricole de l'UPA et de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Marc Dubeau, Maire de Saint-Joachim,
Président de la Table de concertation

Réjean Morency, représentant de l'UPA,
Vice-Président de la Table de concertation

Jean-Luc Fortin, Préfet de la MRC,
Maire de Sainte-Anne-de-Beaupré (2014)

Frédéric Dancause, Maire de Château-Richer

Pierre Dion, Maire de Saint-Tite-des-Caps (2013)

Majella Pichette, Maire de Saint-Tite-des-Caps (2014)

Claude Rioux, représentant de l'UPA

Simon Lachance, représentant de l'UPA

André Simard, représentant de l'UPA



MRC de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0
Téléphone : 418 824-3444
Télécopieur : 418 824-3917
info@mrcotedebeaupre.qc.ca
www.mrcotedebeaupre.com



La préparation du PDZA a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

© 2014, Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré. Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

1.	RAPPEL DU MANDAT.....	5
1.1	CONTEXTE DE RÉALISATION	5
1.2	OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE	5
1.3	ÉTAPES DE RÉALISATION DE LA DÉMARCHE	7
2.	CE QUE NOUS RETENONS DU PORTRAIT ET DU DIAGNOSTIC (PARTIE I)	8
3.	ÉNONCÉ DE VISION, ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS.....	11
3.1	ÉNONCÉ DE VISION	11
3.2	AXES D'INTERVENTION, ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS	12
4.	EXERCICE DE PRIORISATION DES ACTIONS	22
5.	PLAN D'ACTION 2014-2017 ET MISE EN OEUVRE	26
6.	RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2014-2017.....	31
7.	MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	33
8.	RÉFÉRENCES	34

1. RAPPEL DU MANDAT

1.1 CONTEXTE DE RÉALISATION

Les plans de développement de la zone agricole (PDZA) s'inscrivent dans une volonté de mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles au Québec.

Entre 2008 et 2011, huit projets pilotes de PDZA ont été réalisés dans la province. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dressé un bilan positif de ces huit réalisations et souhaite maintenant encourager l'adoption de PDZA dans toutes les MRC du Québec qui disposent de zones agricoles.

Le PDZA de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'inscrit donc dans ce contexte et dans le désir de la MRC de se doter d'un outil de planification pour développer et mettre en valeur son territoire agricole de manière durable.

La réalisation du présent PDZA a été rendue possible grâce à une aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) qui soutient la MRC de La Côte-de-Beaupré dans l'élaboration harmonisée de son PDZA.

1.2 OBJECTIFS DE LA DÉMARCHE

Un PDZA est un « document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles »¹.

¹ MAPAQ, 2011.

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture constitue la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ;
- Atténuer les pressions de l'urbanisation ;
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Plus particulièrement, les objectifs suivants devraient être atteints par la démarche :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits ;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché ;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité² de l'agriculture ;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

² Par multifonctionnalité, on entend « la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés » (MAPAQ, 2013).

1.3 ÉTAPES DE RÉALISATION DE LA DÉMARCHE

La première étape de réalisation du PDZA a consisté à produire un diagnostic décrivant le portrait du territoire agricole ainsi que les différents secteurs d'activités reliés à l'agriculture. Ce diagnostic, représente la PARTIE I du PDZA, fait ressortir plusieurs constats, enjeux et défis à relever. Le résultat de ce travail a été validé et enrichi par une démarche de consultation et de concertation avec différents intervenants du milieu, soit les agriculteurs (deux rencontres), les élus municipaux (une rencontre) et d'autres intervenants au sein de la population (consultation par le Web).

Le présent document, le PDZA PARTIE II, aborde l'énoncé de vision, les enjeux, les axes stratégiques d'intervention et les actions proposées pour le développement de la zone agricole et de ses activités sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. La PARTIE II du PDZA propose également une priorisation des actions qui se retrouvent dans un plan d'action et de mise en œuvre, ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation.

2. CE QUE NOUS RETENONS DU PORTRAIT ET DU DIAGNOSTIC (PARTIE I)

Plusieurs éléments contenus dans la PARTIE I du PDZA ont retenu notre attention et ont permis de formuler le contenu de la PARTIE II. Parmi ceux-ci, mentionnons certains éléments concernant le territoire de la MRC (description sommaire et portrait démographique) la zone agricole ainsi l'agriculture et l'agroalimentaire.

Le territoire de la MRC

- Le territoire de la MRC possède une superficie totale de 4 865 km²;
- Il est un symbole identitaire de la Nouvelle-France et on y dénote plusieurs témoins du passé, entre autres au niveau du patrimoine culturel et bâti ;
- Au sud, le territoire est situé sur des basses terres (0 à 180 mètres) qui sont constituées de terres fertiles composées de roches sédimentaires ;
- Au nord, le territoire est caractérisé par la présence de la forêt laurentienne et des montagnes du Bouclier Canadien (181 à 1 200 mètres) ;
- Le territoire jouit d'un climat relativement humide ;
- La saison de croissance varie, du nord au sud, de 138 jours à 194 jours ;
- La période sans gel varie entre 60 et 125 jours ;
- Le paysage de la Côte-de-Beaupré est constitué de 5 familles paysagères, grandement associées à l'identité du territoire.

Le portrait démographique de la MRC

- En 2011, la population de la MRC se chiffrait à 26 172 habitants ;
- Le territoire a connu une importante croissance démographique au cours de la période 2001 à 2011 (24,7%), comparativement à 9,7 et 11,1 % pour l'ensemble du Québec et la CMQ respectivement ;

- On prévoit une augmentation de la croissance démographique de 35 % entre 2006 et 2031, comparativement à 11,6 % pour la Capitale Nationale ;
- Les classes d'âge qui ont connu les hausses les plus importantes entre 2006 et 2011 sont les 0-14 ans avec 17,7% d'augmentation et les 65 ans et plus, avec 21,9 % d'augmentation.

La zone agricole

- La zone agricole s'étend sur une superficie de 23 890 hectares, ce qui représente 35,6 % du territoire municipalisé de la MRC ;
- De cette superficie de la zone agricole, 65% des sols, soit 15 414 ha selon l'Inventaire des terres du Canada, possèdent un potentiel agricole;
- La superficie cultivée occupe 36 % de la zone agricole, soit environ 8 562 ha ;
- En ne considérant pas les sols de classe 7 qui sont impropres à l'agriculture (surtout des territoires forestiers), 43 % des sols agricoles du territoire offrent un bon potentiel de production (appartiennent aux classes 2 ou 3) ;
- 57 % des sols en zone agricole font partie des classes de sols 4 ou 5. La classe 5 dispose de plus de contraintes et de limites à la pratique de l'agriculture ;
- Aucun sol n'appartient aux classes 1 et 6 ;
- La superficie boisée occupe 59 % de la zone agricole. Elle est composée d'une forêt mixte dominée par l'érablière laurentienne à l'ouest et l'érable à bouleau jaune à l'est ;
- L'agriculture est principalement périurbaine, car réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne.

L'agriculture et l'agroalimentaire

- En 2010, les revenus agricoles totaux s'élevaient à plus de 10 millions de dollars, comparativement à 147 millions pour la CMQ ;
- Ces revenus se répartissaient à peu près également entre les productions animales et végétales ;
- 83 fermes réalisent des activités agricoles sur le territoire de la MRC. Elles sont généralement de petites et de moyennes tailles ;
- Le nombre de fermes est relativement stable depuis 2004 ;
- En 2010, 36 fermes tiraient leur revenu principal de la production animale, tandis que le revenu principal de 47 fermes était relié à la production végétale ;
- Les productions animales les plus rencontrées sur le territoire sont les productions laitières, bovines et avicoles, tandis que les productions végétales les plus communes sont les productions maraîchères (fruits et légumes) ;
- Entre 2004 et 2010, on observe une diminution de 53 % des superficies en production de légumes ;
- L'âge moyen des agriculteurs et agricultrices est élevé (53 ans) ;
- Le tiers des fermes (3 sur 9) dont les propriétaires prendront leur retraite n'ont pas de relève annoncée ;
- 25 % des nouvelles installations se réalisent par le démarrage de nouvelles entreprises ;
- Sur le territoire de la MRC, 780 ha sont dédiés à l'acériculture et l'on observe une hausse constante de cette superficie depuis 2004 (+ 45 %) ;
- En 2005, 2 051 ha étaient considérés comme des terres en friche ;
- En 2010, 3118 ha de terres cultivables étaient louées, ce qui représente 36 % de la superficie cultivée ;
- En 2010, 19 fermes déclaraient réaliser une première transformation de leur production ;
- Sur le territoire de la MRC, les principaux produits transformés sont le sirop d'érable, le canard, le miel, le raisin et le poisson ;
- Un seul abattoir est situé sur le territoire de la MRC, à Saint-Joachim ;
- 28 détaillants alimentaires de différentes natures se retrouvent sur le territoire de la MRC ;
- Un important réseau d'hôtels, de restaurants et d'institutions (HRI) sont présents sur le territoire de la MRC (73 établissements en 2011) ;
- 10 fermes réalisent des activités agrotouristiques.

3. ÉNONCÉ DE VISION, ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

3.1 ÉNONCÉ DE VISION

Dans le cadre du PDZA et dans le but d'orienter les actions reliées à l'agriculture et au développement du secteur agroalimentaire sur la Côte-de-Beaupré, un énoncé de vision a été formulé:

La Côte-de-Beaupré est agricole d'âme, de culture et de tradition

La profession agricole a façonné la Côte des Beaux Prés. D'ici 2030, fières de leurs origines, les collectivités de la Côte-de-Beaupré contribuent en permanence à l'attractivité entrepreneuriale de leur territoire agricole dans un souci d'en optimiser le développement et l'occupation par des activités agricoles, forestières et agrotouristiques.

Pour ce faire, la MRC et le CLD, en partenariat avec les autres instances de développement, exercent un leadership en mobilisant les acteurs du milieu afin de réaliser une occupation dynamique du territoire agricole centrée sur l'agriculture et la foresterie.

Ils offrent un soutien aux entreprises agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques en misant sur l'innovation et la solidarité entre les communautés. Ils mettent en valeur les composantes identitaires du milieu telles que ses origines françaises, son patrimoine agricole, sa biodiversité et ses paysages caractéristiques.

Le développement de la zone agricole s'effectue dans une perspective de viabilité et de pérennité des entreprises, de cohabitation et de développement durable.

Ce développement doit aussi s'inspirer d'un système alimentaire local, durable et axé sur la santé. Un système alimentaire durable inclut les étapes suivantes : production, transformation, emballage, transport, distribution, mise en marché, vente au détail, gestion des surplus

et des déchets. Le secteur de la restauration, les consommateurs, les personnes et les institutions qui conçoivent les politiques, les réglementations et les programmes alimentaires sont aussi des acteurs de ce système. Selon la Fédération canadienne des municipalités, un système alimentaire durable vise à accroître la santé environnementale, économique et sociale des collectivités³.

3.2 AXES D'INTERVENTION, ENJEUX, ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET ACTIONS

Quatre **axes d'intervention prioritaires** ont été formulés pour le territoire agricole de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

1. La gouvernance ;
2. La production et la transformation alimentaire ;
3. La valorisation des produits sur les marchés ;
4. L'identité du terroir.

Pour chacun des axes d'intervention prioritaires, des enjeux ont été soulevés et des orientations stratégiques ont été formulées. Au total, **24 actions** ont été retenues au départ pour répondre aux enjeux.

³ FCM, 2010.

AXE 1 : LA GOUVERNANCE

La gouvernance est une manière d’orienter, de planifier et de coordonner les activités du secteur agricole. Elle implique une vision partagée du développement et de la mise en valeur du territoire agricole, ainsi que la participation, à différents niveaux, de plusieurs acteurs du territoire et de la population. La gouvernance suppose de mettre en place l’ensemble des éléments susceptibles de contribuer positivement au soutien des entreprises et à la réalisation des actions planifiées.

ENJEUX

- Détenir une vision partagée du développement du secteur agricole par l’ensemble de la population et des acteurs du territoire ;
- Offrir un processus permanent d’intervention pour répondre aux besoins des entreprises en regard de la réglementation municipale (urbanisme) ;
- Favoriser une coordination des interventions entre les organisations présentes sur le territoire ;
- Assurer la disponibilité des ressources nécessaires à la réalisation du plan d’action ;
- Favoriser la cohabitation harmonieuse entre les habitants du territoire agricole.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Obtenir l’adhésion à la vision qui considère l’agriculture comme l’un des facteurs contribuant positivement au développement et à la qualité de vie des communautés. Pour ce faire, il est entendu de miser sur les ressources et les expertises nécessaires au développement du secteur, tout en assurant la cohabitation des usages.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Embaucher une ressource professionnelle permanente dédiée au soutien et au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein du CLD.
2. Étudier différents scénarios à mettre en place pour permettre à la MRC et aux municipalités de la Côte-de-Beaupré d'inciter les propriétaires de terres agricoles à les cultiver ou à les louer. Ceci pourrait permettre, entre autres, de protéger les actifs fonciers de la zone agricole contre la spéculation.
3. Créer un fonds de portée régionale pour appuyer le développement de la zone agricole de la Côte-de-Beaupré par des activités agricoles, agroforestières et agrotouristiques.
4. Mettre en place un plan de communication stratégique pour faire connaître et supporter la vision de développement du secteur agroalimentaire ainsi que la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PDZA.
5. Élaborer une stratégie de démarchage pour attirer les agriculteurs à temps plein ou partiel, ainsi qu'un guide d'accueil et de bon voisinage à l'intention des nouveaux arrivants sur le territoire.
6. Assurer un soutien (technique et de formation) aux inspecteurs et autres représentants municipaux qui travaillent auprès des agriculteurs afin qu'ils possèdent toute l'expertise nécessaire à l'application des lois et règlements.

AXE 2 : LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

La Côte-de-Beaupré est caractérisée par une vocation agricole périurbaine. De manière à valoriser la production agricole sur notre territoire, plusieurs avenues peuvent être envisagées : valoriser les terres en friche, favoriser le transfert des entreprises existantes, inciter les producteurs existants ou en devenir à développer des productions de niche ou spécialisées, valoriser les productions qui seront valorisées par la transformation alimentaire, etc.

ENJEUX

- Préserver la vocation agricole périurbaine de la Côte-de-Beaupré ;
- Valoriser la production agricole sur les terres louées et les terres en friche ;
- Assurer la durabilité de l'agriculture à temps partiel et à petite échelle ;
- Assurer la vitalité, la rentabilité et la pérennité des entreprises agricoles et de transformation alimentaire ;
- Favoriser le transfert des entreprises au profit d'une relève familiale ou non apparentée ;
- Mettre en valeur l'expertise et le savoir-faire développés au sein des entreprises agricoles et agroalimentaires de la région ;
- Développer une valeur ajoutée aux produits agricoles de la Côte-de-Beaupré ;
- Encourager la diversité des productions animales et végétales, le nombre d'unités animales et les superficies en culture ;
- Assurer la protection de la biodiversité et de l'environnement.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Donner une perspective d'avenir aux agriculteurs et transformateurs en les supportant et les orientant vers les ressources en innovation, formation et services-conseils afin d'accroître la viabilité et la rentabilité de leurs entreprises et leurs capacités d'attraction de la relève et de la main-d'œuvre.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Étudier la possibilité de mettre en place une entité légale (coopérative, fiducie foncière agricole et forestière, etc.) de mise en commun d'actifs fonciers qui permette la location ou l'achat de terres et de bâtiments aux agriculteurs en place et à ceux qui veulent démarrer une nouvelle entreprise. Selon les besoins du milieu, cette entité légale pourrait également servir d'incubateur pour accompagner de nouveaux agro-entrepreneurs ou pour développer de nouveaux produits alimentaires transformés.
2. Mettre en place une banque de terres agricoles (comprenant les terres en culture disponibles à l'achat ou à la location et les terres en friche). Documenter le potentiel agronomique de ces terres afin d'établir une stratégie de mise en culture.
3. Soutenir l'offre de formation sur la transformation de produits alimentaires et issus de la forêt en collaboration avec les organismes spécialisés dans le domaine, dont le collectif en formation agricole.
4. Augmenter de 2 % (160 ha) la superficie cultivée (y compris la superficie en serre) et de 5% le nombre d'unités animales sur le territoire au cours des 5 prochaines années.
5. Étudier les possibilités d'introduire des variétés végétales et de races animales anciennes identitaires du terroir (par exemple, les pommes de variété française, la poire de la Côte, la gourgane ou fève des marais, la vache canadienne, etc.). Ces productions identitaires pourront servir de produits d'appel pour l'agrotourisme.
6. Explorer les avenues commerciales qu'offrent l'introduction de cultures sous couvert forestier et la récolte de produits forestiers non ligneux (ex. : plantes comestibles et médicinales, champignons sauvages, petits fruits, etc.).
7. Organiser de la formation en agroforesterie à l'intention des agriculteurs, des élus et des partenaires régionaux afin de les sensibiliser aux bénéfices économiques et environnementaux associés à l'adoption de ces pratiques. (Ces formations pourraient entre autres aborder les sujets suivants : expertise disponible, méthodes de culture, de récolte et de transformation, marchés potentiels, etc.).

8. Étudier, en collaboration avec son propriétaire, les possibilités de développement des affaires du seul abattoir existant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré localisé à Saint-Joachim.
9. Étudier le potentiel acéricole du territoire en fonction de l'émission des quotas de production et du marché. Identifier les mécanismes à mettre en place pour utiliser le plein potentiel de production de ce secteur.

AXE 3 : LA VALORISATION DES PRODUITS SUR LE MARCHÉ

De manière à valoriser les produits issus du territoire de la Côte-de-Beaupré sur les marchés, plusieurs initiatives peuvent être mises de l'avant. Pour ce faire, il importe à priori de détenir une connaissance des marchés et des réalités des producteurs, afin d'orienter le type de productions agricoles à valoriser ainsi que les produits à développer. De plus, de façon à optimiser la valeur des produits sur le marché, d'augmenter la visibilité des produits et leur part de marché ainsi que de fidéliser la clientèle, des efforts devront être réalisés au niveau de la mise en marché.

ENJEUX

- Développer la connaissance des marchés et des besoins des consommateurs ;
- Développer une chaîne de valeur dynamique (production, transformation, distribution) qui optimise la valeur des produits sur le marché et le développement des circuits courts ;
- Favoriser une mise en marché davantage intégrée et en réseau pour occuper un marché de proximité ;
- Augmenter la part de marché des produits locaux et régionaux et la fidélisation des consommateurs à l'achat des produits locaux et régionaux ;

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Développer le réseau de commercialisation et de distribution alimentaire de la Côte-de-Beaupré pour mettre en valeur et faire connaître les produits locaux. Développer les compétences et la logistique pour rendre accessibles aux consommateurs des produits alimentaires locaux et sains.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Soutenir l'offre de formations et les programmes d'accompagnement (ex.: mentorat) aux agriculteurs et aux transformateurs concernant la transformation, la mise en marché et le marketing des produits alimentaires.
2. Former un comité de commercialisation et de mise en marché des produits alimentaires et forestiers afin de bonifier l'offre de produits provenant de la Côte-de-Beaupré sur les marchés.
3. Participer activement aux initiatives de promotion des produits alimentaires sains et organiser auprès de la population des campagnes de promotion d'achat local.
4. Maintenir, développer et enrichir le Parcours Gourmand (circuit d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Capitale-Nationale).
5. Adhérer aux travaux visant l'instauration d'une signature ou d'un identifiant de la Côte-de-Beaupré pour faire la promotion des produits alimentaires régionaux.

AXE 4 : IDENTITÉ DU TERROIR

L'agriculture fait partie de l'identité du territoire de la Côte-de-Beaupré. Elle représente à la fois la tradition et la préservation du patrimoine, tout en étant tournée vers la modernité et l'innovation. De manière à protéger cette identité et les valeurs qui y sont rattachées, plusieurs moyens peuvent être mis de l'avant. Entre autres, il est primordial de favoriser la multifonctionnalité du territoire et de son agriculture, l'agrotourisme ainsi que la protection de l'environnement, de la biodiversité, des paysages agricoles et des éléments patrimoniaux et culturels qui y sont rattachés.

ENJEUX

- Favoriser la multifonctionnalité du territoire et de son agriculture ;
- Préserver l'identité propre au territoire agricole de la Côte-de-Beaupré ;
- Développer l'agrotourisme afin de mettre davantage en valeur les produits, le patrimoine et les bâtiments de la Côte-de-Beaupré ;
- Favoriser la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages agricoles ;
- Valoriser les valeurs de la communauté et sa fierté à l'égard de son milieu.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

L'agriculture, le patrimoine et les paysages agricoles sont des facteurs identitaires reconnus et mis en valeur par l'ensemble de la collectivité de la Côte-de-Beaupré.

ACTIONS PROPOSÉES

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de l'agrotourisme afin de valoriser les attraits distinctifs du territoire, développer de nouvelles activités et créer une signature Côte-de-Beaupré.
2. Identifier les caractéristiques culturelles distinctives des paysages agricoles, en collaboration avec les acteurs concernés par la préservation et la valorisation des paysages de la Côte-de-Beaupré.
3. Se doter d'une charte du paysage agricole de la Côte-de-Beaupré et obtenir l'engagement des intervenants publics et privés de contribuer au respect de cette charte (par l'énoncé de politiques, de plans d'action et de mesures d'encadrement dans leurs propres champs d'intervention).
4. Augmenter les superficies en pâturage et/ou en jachères fleuries aux endroits stratégiques afin d'offrir aux visiteurs et à la collectivité du territoire un environnement visuel de première qualité tout en favorisant la biodiversité.

4. EXERCICE DE PRIORISATION DES ACTIONS

Dans le but de valider la vision du PDZA et de prioriser les actions proposées, trois étapes de consultation ont été réalisées :

- a) une rencontre avec une trentaine de producteurs agricoles de la région a été réalisée le 9 mai 2013.
- b) une rencontre avec le monde municipal a été réalisée le 22 mai 2013. Une trentaine de personnes, dont des représentants municipaux, des conseillers et des maires, ont participé à l'activité.
- c) un sondage Web a été diffusé dans un vaste réseau d'envois courriel à la population et aux organismes du milieu, du 26 juin au 19 juillet 2013. Une très bonne participation du milieu a été réalisée, puisque 77 personnes y ont répondu.

Cet exercice de consultation avait pour but, dans un premier temps, de présenter aux participants la vision et les axes d'intervention du PDZA afin de recueillir leurs commentaires, de manière à enrichir la version finale du PDZA. Dans un deuxième temps, un exercice de priorisation des actions à réaliser au cours des cinq prochaines années a été fait. Notons que pour cet exercice, quelque 35 actions ont été répertoriées et présentées lors de ces consultations. De cet exercice, **18 actions** ont été retenues et priorisées. Elles se répartissent entre les 4 axes stratégiques d'intervention et ont été **classées par ordre de priorité**.

AXE 1 : LA GOUVERNANCE

1. Embaucher une ressource professionnelle permanente dédiée au soutien et au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire au sein du CLD.
2. Étudier différents scénarios à mettre en place pour permettre à la MRC et aux municipalités de la Côte-de-Beaupré d'inciter les propriétaires de terres agricoles à les cultiver ou à les louer. Ceci pourrait permettre, entre autres, de protéger les actifs fonciers de la zone agricole contre la spéculation.
3. Créer un fonds de portée régionale pour appuyer le développement de la zone agricole de la Côte-de-Beaupré par des activités agricoles, agroforestières et agrotouristiques.
4. Mettre en place un plan de communication stratégique pour faire connaître et supporter la vision de développement du secteur agroalimentaire ainsi que la mise en œuvre et le suivi du plan d'action du PDZA.

AXE 2 : LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

1. Étudier la possibilité de mettre en place une entité légale (coopérative, fiducie foncière agricole et forestière, etc.) de mise en commun d'actifs fonciers qui permette la location ou l'achat de terres et de bâtiments aux agriculteurs et qui bénéficierait à ceux qui veulent démarrer une nouvelle entreprise. (Cette entité légale pourrait également servir d'incubateur au besoin, pour accompagner de nouveaux agro-entrepreneurs ou pour développer de nouveaux produits alimentaires transformés).
2. Mettre en place une banque de terres agricoles (comprenant les terres disponibles à l'achat ou à la location et les terres en friche) et documenter le potentiel agronomique de ces terres afin d'établir une stratégie de mise en culture.

3. Étudier, en collaboration avec son propriétaire, les scénarios de développement des affaires du seul abattoir existant sur le territoire de la Côte-de-Beaupré localisé à Saint-Joachim.
4. Soutenir l'offre de formation sur la transformation de produits agricoles et ceux issus de la forêt en collaboration avec les organismes spécialisés dans le domaine, dont le collectif en formation agricole.
5. A) Augmenter de 2 % (160 ha) la superficie cultivée (y compris la superficie en serre) et de 5% le nombre d'unités animales sur le territoire au cours des 5 prochaines années.
B) Étudier les possibilités d'introduire des variétés végétales et de races animales anciennes identitaires du terroir (par exemple, les pommes de variété française, la poire de la Côte, la gourgane ou fève des marais, la vache canadienne, etc.). Ces productions identitaires pourront servir de produits d'appel pour l'agrotourisme.

AXE 3 : LA VALORISATION DES PRODUITS SUR LE MARCHÉ

1. Former un comité de commercialisation et de mise en marché des produits alimentaires et forestiers afin d'offrir davantage de produits provenant de la Côte-de-Beaupré sur les marchés.
2. Soutenir l'offre de formations et les programmes d'accompagnement (ex.: mentorat) aux agriculteurs et aux transformateurs concernant la transformation, la mise en marché et le marketing des produits alimentaires.
3. Maintenir, développer et enrichir le Parcours Gourmand (circuit d'agrotourisme et de tourisme gourmand de la Capitale-Nationale).
4. Participer activement aux initiatives de promotion des produits alimentaires sains et organiser auprès de la population des campagnes de promotion d'achat local.

AXE 4 : IDENTITÉ DU TERROIR

1. Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de l'agrotourisme afin de valoriser les attraits distinctifs du territoire, développer de nouvelles activités et de créer une signature Côte-de-Beaupré.
2. Reconnaître la dimension intégratrice du paysage dans les outils existants et à développer en matière de planification et de gestion du territoire, notamment dans les schémas d'aménagement, les plans d'urbanisme, les diverses réglementations et des plans de développement touristique.
3. Identifier les caractéristiques culturelles distinctives des paysages agricoles, en collaboration avec les acteurs concernés par la préservation et la valorisation des paysages de la Côte-de-Beaupré.
4. Se doter d'une charte du paysage agricole de la Côte-de-Beaupré et obtenir l'engagement des intervenants publics et privés de contribuer au respect de cette charte par l'énoncé de politiques, de plans d'action et de mesures d'encadrement dans leurs propres champs d'intervention.

5. PLAN D'ACTION 2014-2017 ET MISE EN OEUVRE

Suite à la priorisation des actions par les acteurs consultés, le comité de suivi accompagné des consultants embauchés pour réaliser le PDZA, a retenu 10 actions couvrant les 4 axes d'intervention. Pour chaque axe d'intervention, ces actions sont présentées par priorité et devront être priorisées et réalisées au cours des trois prochaines années. Pour chacune de ces 10 actions prioritaires, des responsables et des partenaires de réalisation ont été identifiés, de même que les ressources nécessaires, l'échéancier de réalisation et les livrables.

AXE 1 : LA GOUVERNANCE					
ACTIONS À ENTREPRENDRE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER Pour livrables	LIVRABLES	COMMENTAIRES
1. 1 Identifier les sources de financement permettant l'embauche d'une ressource professionnelle à temps plein au CLD, ayant pour fonctions de soutenir la réalisation du plan de mise en œuvre retenu pour le PDZA.	Responsable CLD Partenaires MRC, UPA, CMQ, MAPAQ, CRÉ.	Ressource à ½ temps embauchée par le CLD pour l'année 2014. Ressource à temps plein pour 2015 et les années subséquentes.	Janvier 2014 : embauche de la ressource à temps partiel Janvier 2015	Mise en œuvre graduelle et coordination du plan d'action.	Le CLD engage le financement pour un ou une professionnelle à temps partagé pour 2014. Dès janvier 2015, le financement sera assuré pour l'embauche à temps plein d'une ressource dédiée au soutien et au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire. L'Université Laval pourra aussi être partenaire de certaines actions du PDZA.
1.2 Étudier différents scénarios pour inciter les propriétaires de terres agricoles à les cultiver ou à les louer (ex. : banque de terres, surtaxes, servitudes de conservation, etc.).	Responsables UPA, relève agricole, CRÉ. Partenaires MAPAQ, CMQ, municipalités		2016	Rapport d'étude de différents scénarios avec recommandations (pouvoirs légaux, outils réglementaires, etc.)	Le rapport sera déposé à l'attention de la MRC. Les scénarios retenus devront permettre, entre autres, de protéger les actifs fonciers de la zone agricole contre la spéculation.

AXE 1 : LA GOUVERNANCE (suite)					
ACTIONS À ENTREPRENDRE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER Pour livrables	LIVRABLES	COMMENTAIRES
1.3 Créer un fonds de portée régionale (Côte-de-Beaupré) pour appuyer le développement de la zone agricole par des activités agroalimentaires, agroforestières et agrotouristiques.	Responsable CLD Partenaires MRC, CMQ, gouvernement via ses ministères, SADC, entreprises privées, CRÉ.	La ressource professionnelle du CLD	2015	Disponibilité du Fonds de développement	Réaliser un inventaire des fonds et ressources actuellement disponibles (leviers financiers) et identifier les lacunes qui pourraient être comblées par ce Fonds.
			2016	Modèle de fonds	Proposer un modèle de fonds (priorités de financement, personnes admissibles, exigences, montants octroyés, etc.) selon les objectifs spécifiques poursuivis et les moyens nécessaires pour les atteindre.

AXE 2 : LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE					
ACTIONS À ENTREPRENDRE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER	LIVRABLES	COMMENTAIRES
2.1 Mettre à jour la banque de terres présentement recensées et documenter, au besoin, le potentiel agronomique des lots figurant dans celle-ci.	Responsables UPA, Relève agricole Partenaires CLD, MRC, CMQ, CRÉ, MAPAQ, Université Laval	La ressource professionnelle du CLD	2015	Un maillage devrait être réalisé avec les initiatives déjà réalisées ailleurs au Québec (ex : MRC Brome-Missisquoi).	Initier des activités de démarchage pour intéresser des individus ou groupes d'individus à mettre en culture les terres recensées dans le répertoire de la banque de terres.
2.2 Soutenir et développer l'entrepreneuriat agricole et agroalimentaire ainsi que l'innovation.	Responsable CLD Partenaires Relève agricole, gouvernements, SADC, UPA, CRÉ	La ressource professionnelle du CLD	2014	Rapport sur les moyens à mettre en place pour soutenir l'entrepreneuriat bioalimentaire à partir de ce qui se fait déjà au Québec et ailleurs.	Réaliser du démarchage permettant : - de constater ce qui se fait ailleurs au niveau des incubateurs d'entreprises bioalimentaires ; - d'établir la pertinence de doter la région d'un tel incubateur ; - de définir son modèle. Explorer le modèle de CUMA pour créer une coopérative de disponibilité de ressources humaines pour l'agriculture.
2.3 Étudier les possibilités de développement des affaires du seul abattoir présent sur le territoire, en collaboration avec son propriétaire.	Responsables UPA, MAPAQ Partenaires CLD, SADC, CRÉ		2014	Un plan d'affaires pour répondre aux besoins régionaux des éleveurs et aux objectifs du propriétaire.	Évaluer la possibilité de réaliser l'abattage multi espèces ainsi que la transformation et la commercialisation des sous-produits (abattoir de Type A). Assurer une synergie professionnelle avec le MAPAQ dans ce dossier.

AXE 3 : LA VALORISATION DES PRODUITS SUR LES MARCHÉS

ACTIONS À ENTREPRENDRE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER	LIVRABLES	COMMENTAIRES
3.1 Former un comité de commercialisation et de mise en marché des produits régionaux bioalimentaires.	<p>Responsable CLD</p> <p>Partenaires Producteurs agricoles, producteurs forestiers (PFNL), transformateurs bioalimentaires, MAPAQ, Alliances Affaires, SADC, CRÉ, Office du tourisme de Québec.</p>	La ressource professionnelle du CLD	2015	<p>Doter la région d'une stratégie de commercialisation et de mise en marché qui bonifie l'offre régionale et locale de produits alimentaires.</p> <p>Identifier le potentiel réel de commercialisation entourant les produits reliés aux PFNL.</p>	<p>Regarder les possibilités d'aide financière avec le nouveau Programme <i>Proximité</i> du MAPAQ.</p> <p>Envisager de regrouper l'offre des produits pour satisfaire les besoins du marché.</p> <p>Organiser des campagnes de promotion pour l'achat local.</p>
3.2 Soutenir le Parcours gourmand et participer à la mise en œuvre des actions reliées à sa mission.	<p>Responsables CLD (personne-ressource en tourisme), MRC</p> <p>Partenaires UPA, Alliances Affaires, CRÉ, SADC</p>	La personne-ressource en tourisme du CLD	En continu	Développer une stratégie régionale de gestion et de mise en valeur du Parcours gourmand.	Assurer une communication constante visant à mettre en valeur le Parcours gourmand auprès de la population, des agriculteurs et des HRI (hôtels restaurants et institutions).

AXE 4 : L'IDENTITÉ DU TERROIR					
ACTIONS À ENTREPRENDRE	RESPONSABLE ET PARTENAIRES	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER	LIVRABLES	COMMENTAIRES
4.1 Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement de l'agrotourisme.	<p>Responsables CLD (personne-ressource en tourisme)</p> <p>Partenaires UPA, MAPAQ, CRÉ, CMQ</p>	La ressource professionnelle du CLD	2015	Un plan de développement qui intègre l'agrotourisme aux stratégies ciblées par les activités touristiques de la Côte-de-Beaupré.	Ce plan visera notamment à mettre en valeur les attraits distinctifs de la Côte-de-Beaupré, à développer des nouvelles activités agrotouristiques et à créer une signature « Côte-de-Beaupré ».
4.2 Communiquer et diffuser les outils de planification (schéma d'aménagement, PDZA, études, etc.) qui reconnaissent la dimension intégratrice des paysages agricoles.	<p>Responsable MRC</p> <p>Partenaires CLD, CMQ, UPA, CRÉ, municipalités, Table de concertation sur les paysages</p>	Ressource en aménagement du territoire de la MRC	2014	<p>Sensibilisation en continu des acteurs du territoire : élus, conseillers, agriculteurs, population, etc.</p> <p>Formations, réglementation, programmes et incitatifs financiers, etc.</p>	Rendre accessibles le portrait et le plan de mise en œuvre du PDZA auprès de la population en utilisant les plateformes Web de communication de la MRC, du CLD, etc.

6. RECOMMANDATIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2014-2017

Les actions qui ont été mentionnées dans les tableaux précédents ont été ciblées comme priorités à mettre en œuvre au cours des trois prochaines années.

Cependant, certaines actions issues de l'exercice de priorisation n'ont pas été retenues dans un premier temps, mais méritent une attention particulière. Celles-ci pourront être prises en compte par les différents acteurs en fonction des ressources disponibles.

AXE 1 : LA GOUVERNANCE

- Sur la Côte-de-Beaupré, valoriser et encourager la pratique d'une agriculture durable (agriculture biologique, agriculture soucieuse de l'environnement, agriculture à petite échelle, productions diversifiées, sans OGM, etc.).
- Assurer un soutien (technique et de formation) aux inspecteurs et autres représentants municipaux qui travaillent auprès des agriculteurs afin qu'ils possèdent toute l'expertise nécessaire à l'application des lois et règlements.

AXE 2 : LA PRODUCTION ET LA TRANSFORMATION ALIMENTAIRE

- Étudier les possibilités d'introduire des variétés végétales et de races animales anciennes identitaires du terroir. Ces productions pourraient devenir des produits d'appels qui caractérisent l'identité de la Côte-de-Beaupré (ex. : pommes de variété française, poire de la Côte, gourgane ou fève des marais, vache canadienne, etc.).
- Mettre en place des mesures pour diminuer le gaspillage d'aliments sur le territoire de la MRC (compostage, redistribution à des organismes de bienfaisance, transformation, etc.).

- Soutenir l'offre de formation sur la transformation de produits alimentaires issus de la forêt (PFNL), en collaboration avec les organismes spécialisés dans le domaine.
- Étudier la possibilité de mettre en place une entité légale de mise en commun d'actifs fonciers afin de permettre la location ou l'achat de terres et de bâtiments (ex. : coopérative, fiducie foncière agricole et forestière, etc.).

AXE 3 : LA VALORISATION DES PRODUITS SUR LE MARCHÉ

- Évaluer les possibilités commerciales de la culture sous couvert forestier, dont les produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Évaluer la pertinence de développer une signature spécifique ou un identifiant « Côte-de-Beaupré » pour les produits alimentaires issus du territoire de la MRC.

AXE 4 : IDENTITÉ DU TERROIR

- Se doter d'une charte du paysage agricole de la Côte-de-Beaupré et obtenir l'engagement des intervenants publics et privés de contribuer au respect de cette charte (par l'énoncé de politiques, de plans d'action et de mesures d'encadrement dans leurs propres champs d'intervention).

7. MÉCANISME DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

La MRC demeure l'acteur responsable du Plan de développement de la zone agricole et, dans ce contexte, elle verra à assurer le suivi des activités qui seront réalisées. Pour ce faire, d'une part, elle travaillera en étroite collaboration avec le CLD.

D'autre part, la Table de concertation agricole UPA/MRC sera reconnue comme l'instance officielle de consultation et de concertation en suivi au PDZA. La Table de concertation pourra s'adjoindre au besoin des représentants de l'ensemble du système alimentaire durable, dont notamment la transformation, la mise en marché, la vente au détail et la restauration.

Un agenda de réunions sera proposé conjointement par la MRC et le CLD. Les rencontres seront animées et dirigées par les professionnels de la MRC et du CLD attirés aux domaines agricoles, agroalimentaire ou de l'aménagement du territoire.

La MRC et le CLD proposeront à la Table de concertation un plan de communication stratégique dans le but :

- De faire connaître les activités mises en place dans le cadre du PDZA et son état d'avancement ;
- De valoriser le domaine de l'agriculture et de la transformation bioalimentaire ;
- D'attirer sur son territoire de nouveaux agriculteurs et entrepreneurs à temps plein ou à temps partiel ;
- D'accueillir les nouveaux arrivants sur le territoire dans un esprit de bon voisinage et de respect.

8. RÉFÉRENCES

FQM (Fédération canadienne des municipalités), 2010. *Sondage sur les systèmes alimentaires durables*. Fonds municipal vert. <www.fcm.ca/accueil/programmes/fonds-municipal-vert/sondage-sur-les-syst%C3%A8mes-alimentaires-durables.htm> (consulté le 26 novembre 2013).

MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2013. *Multifonctionnalité de l'agriculture*. Fiche d'information. <www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx> (consulté le 2 février 2013).

MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2011, *Guide d'élaboration d'un PDZA*. Québec.

